

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°174.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 novembre. 11 conseillers étaient présents. Avaient donné pouvoir : Mme Moulin à M. Lecomte, Mme Jeanneret à Mme Verhague, Mme Péjoan à M. Appratti et M. Guiborat à M. Domenget. Le Maire retire le point 9 de l'ordre du jour : projet de parc solaire photovoltaïque. Le compte-rendu du Conseil du 27/09/21 est approuvé à l'unanimité. Cette lettre est un résumé du compte-rendu affiché en Mairie.

1- Cœur de Savoie - Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : cette commission est chargée d'établir et de voter un rapport détaillé des transferts de compétence, charges et ressources afin de déterminer le montant des attributions de compensation versées aux Communes. Il y a lieu d'approuver le rapport de celle-ci du 09/09/2021 dans lequel est acté le transfert de la compétence mobilité de la Commune de Montmélian (service Montbus) vers Cœur de Savoie, et les charges correspondantes retirées de l'attribution de compensation de la Commune à hauteur de 6 mois pour 2021 et en année pleine à compter de 2022. Accord à l'unanimité.

2- Cœur de Savoie : fixation des montants des attributions de compensation pour 2021

A l'exception de Montmélian, comme évoqué ci-dessus, pour les autres Communes les attributions de compensation définitives pour 2021 et provisoires pour 2022 sont conformes à celles provisoires votées pour 2021. Notre Commune reçoit **219 953€**. Accord à l'unanimité.

3-Vente de terrain, parcelle 118 ZL3 : la Commune est propriétaire d'un terrain sur la Commune de Francin d'une superficie de 21 220m². Celui-ci est loué et exploité par M. Fabien Trosset dans le cadre d'une activité agricole. La Commune souhaitant vendre cette parcelle M. Trosset est acquéreur prioritaire. Ce dernier a accepté l'offre de la Commune du 14/11/2021 : 1€ le m², soit **21 220€**. Accord à l'unanimité, les frais d'actes à la charge de l'acquéreur.

4-Vente de terrain : parcelles AA142, AA143, AA149, AA453, AA456, AA457

Ces parcelles d'une superficie totale de 975m² se situent chemin du Ruisseau. (Entre la Grande Rue et la voie ferrée, à gauche du Chemin du Four). Elles avaient été achetées par la Commune à la fin des années 90 afin de créer la ZAC du Bourg...abandonnée en juin 2015. Le Conseil a été approché par la Sté WANDA Immobilier de Drumettaz-Clarafond qui souhaite implanter une structure intergénérationnelle composée d'une micro-crèche et d'une colocation pour séniors. Il est rappelé que ce projet a été exposé à l'ensemble des élus le 13/09/2021 et a fait l'objet d'un accord de principe. Le Maire propose de vendre ces parcelles à cette société au prix de **150€** le m² soit **146 250€** que cette dernière a accepté en date du 07/10/2021. Accord à l'unanimité les frais d'actes et géomètre à la charge de l'acquéreur.



5-Demande de subvention auprès de la Région Aura et du Département (dans le cadre du FDEC 2022) pour la rénovation de la salle des fêtes : sujet déjà évoqué lors du Conseil de septembre (voir lettre 173). On parlait, alors, d'une rénovation avec climatisation et le devis s'élevait à **22 259€**. Ce jour il est évoqué : menuiseries, faux-plafonds, isolation et éclairage pour un total estimé à **39 704€ HT**. Travaux inscrits au budget 2022 qui pourraient être effectués durant l'été prochain. Accord à l'unanimité pour demander à la Région et au Département une subvention la plus élevée possible et dérogation pour démarrer les travaux sans perdre le bénéfice des subventions éventuelles. Albinus, le montant est conséquent mais que comporte-t-il notamment au niveau de l'isolation ? S'il ne s'agit que des portes et fenêtres c'est peut-être suffisant, mais peu efficace. Si on souhaite réellement isoler : toitures, murs, sols on est certainement bien loin du compte quand on sait ce que coûte l'isolation par l'extérieur d'une simple maison.

6-Budget Communal : décision modificative n°3 suite au jugement du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 04/10/2021 dans l'affaire Commune d'Arbin/M. Joseph Perrin il y a lieu d'annuler le titre n°120 bordereau 9 en date du 08/03/2013 d'un montant de **13 074,98€**. Accord à l'unanimité. C'est l'épilogue d'une très ancienne affaire datant de 2009. Le Conseil de l'époque voulait faire payer aux consorts Perrin des travaux de réfection du chemin de la Thuile. Se référant à la décision du Tribunal Administratif, qui charge la Commune de faire les réparations, ils n'acceptaient pas de payer et avaient déposé une requête en annulation devant le Tribunal Admiratif de Grenoble. (Lire lettres Réunion du Conseil n°6 et n°92)

7-Budget Général Budget Eau : Ouverture de crédits d'investissements 2022 comme chaque année, dans l'attente du vote du budget 2022, la Commune peut procéder à l'ouverture d'une enveloppe de crédits d'investissement dans la limite de 25% du budget 2021. Le Maire propose :

-**119 000€** pour le budget communal dont **75 000€** en installations et aménagements et **44 000€** en immobilisations en cours.

-**55 000€** pour le budget eau dont **35 000€** en réseaux d'adduction et **20 000€** en immobilisations en cours. Accord à l'unanimité.

La séance est levée à 19h45.

A bientôt,
Décembre 2021

Ton ami Nicolas